

## DEPARTEMENT DE L'AUBE

\$\$\$\$\$

### **COMMUNES DE VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES**

\*\*\*\*\*

ENQUETE PUBLIQUE du mardi 21 mars 2023 au jeudi 20 avril 2023

SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE pour

l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes avec 3 postes de livraison

par la SEPE GINGEMBRE sur les communes

de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES

\*\*\*\*\*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE - ENQUÊTEUR

Je, soussigné Jean-Claude DARDENNE, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles en retraite, désigné par ordonnance N° E23- 00016/51 du 1<sup>er</sup> février 2023 par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien de 6 éoliennes et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de –10380- VIAPRES LE PETIT et 10700- ALLIBAUDIERES par la société SEPE GINGEMBRE, dont le siège est au 3, Boulevard de l'Europe – Tour de l'Europe 183 – 68100- MULHOUSE, ai procédé à ma mission ainsi qu'il suit :

### **I –PRESENTATION du PROJET**

Le projet du **PARC EOLIEN de VIAPRES le PETIT** consiste en l'implantation, sur le territoire des communes de Viapres le Petit et Allibaudières, de 6 **éoliennes** de grande taille (hauteur de 200 et 220 mètres en bout de pales), pour une puissance maximale installée de 33 mégawatts (MW), et à raccorder vraisemblablement au poste source de FAUX-FRESNAY (réseau électrique national haute tension) par **3 postes de livraison**, la production d'électricité fournie par l'énergie du vent.

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.

Rapport du Commissaire- Enquêteur

Page 1 sur 14

La production annuelle prévue devrait s'élever à 105,6 gigawattheures (GWH), soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 22 000 foyers et éviter l'émission de l'ordre de 32 000 tonnes de CO2 par an.

L'implantation de ce parc devrait se réaliser à proximité de la route départementale (RD 71 ) pour moitié (3 éoliennes) au nord de celle –ci et en s'insérant directement entre le parc existant de Plan Fleuri (à l'ouest de la zone) et le parc existant (Les Renardières) à l'est de la zone pour les 3 autres.

Ce projet se situera dans un secteur agricole très ouvert, au relief peu marqué (entre 100 m et 130 m d'altitude en moyenne), où l'on rencontre des grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre, ..) et quelques secteurs boisés très résiduels.

De par leur importance, les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées) en application des articles L553-1 et suivants du Code de l'Environnement et font l'objet d'une étude d'impact.

C'est dans ce cadre que le projet présenté a été soumis à enquête publique d'une durée de 31 jours entre le mardi 21 mars 2023 et le jeudi 20 avril 2023.

## **II – LA COMPOSITION DU DOSSIER**

Elaborés dès 2018, puis mis à jour au fil de l'instruction pour être finalisés fin 2020, plusieurs documents composent le dossier déposé en juillet 2021 qui a été finalement complété vers la fin de l'année 2022.

**Pièce n° 1 :** la demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de VIAPRES LE PETIT, et ses compléments sur la biodiversité, sur les mesures d'accompagnement en termes économiques, sur les monuments historiques, sur le projet de village ;

**Pièce n° 2 :** l'étude d'impact sur l'environnement comprenant notamment :

- le résumé non technique à l'étude d'impact,
- l'analyse de l'état initial de l'environnement (milieu physique et humain, milieu naturel, paysager et socio-économique),
- l'analyse des effets du projet et ses implications sur les différents milieux,
- les mesures d'accompagnement préventives, réductrices ou compensatoires (sur les différents milieux),
- la compatibilité du projet avec les contraintes et les servitudes.

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.

Et les **annexes** à l'étude d'impact :

- a) l'étude d'impact acoustique,
- b) l'étude des ombres portées,
- c) l'étude d'incidence Natura 2000,
- d) le volet paysager de l'étude d'impact,
- e) l'étude de la flore et des habitats,
- f) l'étude de l'avifaune,
- g) l'étude chiroptérologique,
- h) l'étude des impacts du projet éolien,
- i) la mise en place de la doctrine ERC.

**Pièce n°3** : Plan d'ensemble au 1/ 3500 ème,

**Pièce n° 4** : l'étude des dangers avec l'identification des potentiels de dangers de l'installation, l'analyse des retours d'expérience et l'étude détaillée des risques,

**Pièce n° 5** : l'expertise paysagère avec l'évaluation des impacts depuis le site du projet, les villages proches, les lieux de vie éloignés et les axes de communication ainsi que depuis les éléments protégés du patrimoine et des sites culturels,

**Pièce n° 6** : l'Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale(MRAe) Grand-Est en date du 24 novembre 2022, complété par le mémoire en réponse à cet avis par le porteur de projet.

**Pièce n° 7** : le registre d'enquête ouvert par mes soins le mardi 21 mars 2022.

Les deux communes de VIAPRES le PETIT et ALLIBAUDIERES étaient dotées du même dossier à mettre à disposition du public.

*Il convient de souligner, dès à présent, la bonne qualité de ce volumineux dossier (plus de 1 650 pages "ramenées en A4") tant dans sa présentation que dans son contenu.*

*Cette masse d'information risque à l'avenir d'en réduire la consultation éventuelle par le public, voire de le rebuter à en prendre connaissance.*

## **II- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Elle a été prescrite par arrêté préfectoral n° PCICP-2023055-0001 en date du 24 février 2023 pour se tenir entre le mardi 21 mars 2023 à 10 heures et le jeudi 20 avril 2023 à 18 heures, les deux dates extrêmes étant incluses dans la durée de l'enquête, soit 31 jours.

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.

Rapport du Commissaire- Enquêteur

Les pièces du dossier décrit ci-dessus ont été tenues à disposition du public dans chacune des mairies de VIAPRES le PETIT et ALLIBAUDIERES concernées par le Parc Eolien de VIAPRES le PETIT pendant leurs heures d'ouverture, à savoir :

**VIAPRES le PETIT**, le mardi de 9 à 13h et le vendredi de 16 h 30 à 18 h,  
**ALLIBAUDIERES**, le mardi de 8h30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le jeudi de 9 h 30 à 18 h,

ainsi que pendant les permanences du commissaire-enquêteur.

L'information du public a été faite par :

- la publication d'un avis d'enquête sous la rubrique des annonces légales aux dates suivantes : samedi 4 mars 2023 et samedi 25 mars 2023 dans les journaux l'EST-ECLAIR et LIBERATION-CHAMPAGNE,
- l'affichage d'avis d'enquête sur les panneaux municipaux de chacune des deux communes ci-dessus, ainsi que dans les communes de BESSY, CHAMPFLEURY, CHAMPIGNY- sur- AUBE , DOSNON, LE CHENE, ORMES, PLANCY-L'ABBAYE, POUAN les VALLEES, RHEGES, SALON,SEMOINE, VILLETTE sur AUBE et VILLIERS –HERBISSE,dont l'accomplissement devait être certifié auprès des services préfectoraux de l'AUBE, ces communes étant comprises dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation projetée.

*Lors de mes déplacements et permanences, j'ai pu vérifier l'affichage de cet avis dans les communes de VIAPRES le PETIT, CHAMPIGNY sur AUBE, POUAN les VALLEES et ALLIBAUDIERES pendant la durée de l'enquête.*

- l'affichage sur le terrain conformément à la réglementation, et notamment au droit des voies d'accès à partir du village de VIAPRES le PETIT au secteur envisagé par les implantations d'éoliennes et des postes de livraison ainsi que sur la RD 71 entre ALLIBAUDIERES et SALON.

**Six permanences**, d'une durée de deux heures chacune, ont été tenues en Mairie :

- le mardi 21 mars 2023 de 10 à 12 heures à ALLIBAUDIERES (ouverture),
- le mardi 21 mars 2023 de 15 à 17 heures à VIAPRES le PETIT,
- le mardi 4 avril 2023 de 15 à 17 heures à VIAPRES le PETIT,
- le jeudi 6 avril 2023 de 14 à 16 heures à ALLIBAUDIERES,
- **le samedi 15 avril 2023 de 10 à 12 heures** à VIAPRES le PETIT,
- le jeudi 20 avril 2023 de 16 à 18 heures ALLIBAUDIERES (clôture).

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.

Rapport du Commissaire- Enquêteur

Lors de la **première permanence à ALLIBAUDIERES**, personne ne s'est présenté.

Personne ne s'est présenté à la **première permanence à VIAPRES le PETIT**.

Lors de la **seconde permanence à VIAPRES le PETIT**, personne ne s'est présenté.

Peu après mon arrivée pour la **deuxième permanence à ALLIBAUDIERES**, j'ai reçu M. TOUVIER Raymond de SEMOINE qui a consulté très rapidement le dossier et examiné notamment le plan.

Au cours de la conversation, il s'est interrogé aussi sur la possibilité d'extension de ce parc et de ceux qui l'encadrent en direction du nord-ouest pour rejoindre les parcs existants vers VILLIERS-HERBISSE et SEMOINE. Il a même fait ressortir que certaines de ses parcelles pourraient convenir à cette éventualité. Puis, il a noté ses observations sur le registre.

Lors de la **troisième et dernière permanence du samedi 15 avril à VIAPRES le PETIT**, personne ne s'est présenté.

Lors de la **troisième et dernière permanence ( jour de clôture de l'enquête) à ALLIBAUDIERES**, personne ne s'est présenté.

A l'issue de cette dernière permanence, j'ai clos le registre d'enquête de cette commune et l' ai emporté.

Puis, ayant pris préalablement rendez-vous avec le maire, je me suis dirigé vers la mairie de VIAPRES LE PETIT pour clore le registre (vers 18h 30) et l'emporter en rentrant vers mon domicile.

## **PROCES-VERBAL de SYNTHESE**

Dès le lendemain et préalablement à sa rédaction, j'ai appelé la Préfecture de l'AUBE pour apprendre que toutes les observations reçues sur le registre électronique m'avaient été transmises au fur et à mesure de leur réception ( onze mails) .

J'ai établi le procès-verbal de synthèse et j'ai dressé la liste des observations émises par le public (une observation écrite sur le registre d'ALLIBAUDIERES et onze reçues par courriel) dans un document qui est annexé à ce procès-verbal de synthèse.

Ce procès-verbal a été remis à M. LEMAIRE Loïc (collègue de M. HAURIT de la Société INTERVENT SAS qui se trouvait lui en congé) lors d'un rendez-vous le 25 avril 2023 à BARBEREY SAINT SULPICE. Une réponse aux observations était demandée pour le jeudi 10 mai 2023.

Malgré une mise à la Poste en R/AR le 2 mai 2023, le mémoire en réponse n'est parvenu à mon domicile que le 11 mai 2023.

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.

Rapport du Commissaire- Enquêteur

## **Visite sur le terrain :**

Le jeudi 2 mars 2023, après avoir pris préalablement rendez-vous avec M. HAURIT David, responsable du projet, je me suis rendu sur le site du futur parc éolien en sa compagnie. Nous avons parcouru par les chemins agricoles depuis la commune de VIAPRES le PETIT en traversant le futur emplacement de ce parc et sommes arrivés sur la RD71. J'ai ainsi pu vérifier le bon affichage sur les lieux réalisé le jour-même par M. HAURIT. J'ai pu imaginer l'investissement dans son environnement proche et plus lointain. Ultérieurement, en prenant connaissance du dossier, j'ai pu vérifier la bonne description de la situation en cohérence avec ce que j'en avais constaté.

## **IV – EXAMEN DES OBSERVATIONS**

L'examen des registres fait donc état de la situation suivante :

### **Registre de VIAPRES LE PETIT**

Bien que cette commune ait été désignée siège de l'enquête, aucune annotation n'a été portée au registre d'enquête.

*Il faut aussi noter qu'aucune consultation du dossier ne s'est faite durant la durée de l'enquête, selon les services administratifs et/ou d'accueil de la mairie.*

### **Registre de ALLIBAUDIERES**

Une seule observation écrite est portée à la page 2 de ce registre.

**M. Raymond TOUVIER – 1, rue des Sources –10700 SEMOINE** a écrit :

*« Je suis favorable à l'implantation des éoliennes sur la commune d'Alibaudières et Viapres. Cela va contribuer à l'économie locale et à plus d'indépendance énergétique du pays. »*

*Alibaudières le 6 avril 2023*

Suit sa signature.

*Dans cette commune aussi, aucune autre consultation de dossier ne s'est faite durant l'enquête.*

Dossier -23-00016/51 : Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.

## **OBSERVATIONS reçues par Courriel**

Ces **onze observations** m'ont été transmises au fur et à mesure de leur arrivée sur le registre électronique de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Deux émanent d'entreprise ou association d'envergure nationale :

1 – Provenant d'une **entreprise de travaux publics (COLAS France)**, le chef du service Eolien et Solaire écrit :

« Spécialisée dans les travaux de terrassement, plate-formes et réseaux, elle emploie plus de 100 personnes dans l'AUBE. En tant qu'employeur et entrepreneur de territoire, nous apportons notre soutien à ce projet puisqu'il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois ».

2 – Le Délégué Régional Grand Est de l'association **France Energie Eolienne** écrit :

« Je souhaite apporter notre contribution, favorable, au projet éolien de Viapres-le-Petit et Allibaudières.

...l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, du point de vue énergétique, économique et industriel.

... Nous sommes persuadés que ce projet, fruit de plusieurs années de développement avec les acteurs locaux, représente une véritable opportunité pour notre territoire ».

Les neuf autres proviennent de "particuliers" :

3 – M. **SEURAT Frédéric** écrit : « J'émet un Avis favorable pour ce projet car la France ayant besoin de produire de l'électricité décarbonnée, cette énergie renouvelable est un outil indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique ».

4 – M. **JOLY Antoine** écrit : « Sensible aux enjeux climatiques ainsi qu'à la crise énergétique, je vous exprime mon avis favorable au développement de ce projet ».

5 – M. **SEURAT Ludovic** écrit : « Avec l'augmentation des besoins en énergie (Voiture électrique, Pompes à chaleur, fermes de serveurs...), nous avons besoin de développer notre production d'énergie. Je trouve indispensable que les projets éoliens se développent, cela permet d'avoir de l'énergie renouvelable ».

6- M. **JOLY Dominique** écrit : « En ces temps de lutte contre le réchauffement climatique, le développement d'énergies renouvelables doit être soutenue par tous ainsi je vous engage à émettre un avis favorable à ce projet ».

7 - Mme **SEURAT Stéphanie** écrit : « Avis Favorable à ce projet d'éoliennes car nous avons besoin d'énergies renouvelables en France ».

8 - Mme **JOLY Violaine** écrit : « L'énergie éolienne est une énergie renouvelable. Elle ne nécessite d'aucun carburant et ne crée pas de gaz à effet de serre, ni de déchets toxiques ou radioactifs. Cette énergie maintient à long terme également la biodiversité des milieux naturels en luttant contre le changement climatique. Ainsi, je vous engage à émettre un avis favorable à ce projet ».

9 – M. **CHANCEAUX Damien** écrit : « L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne : sans dégradation de l'air, ni de l'eau, mais également sans pollution des sols. Une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant et ne crée pas de gaz à effet de serre. Et ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs.

En luttant contre le changement climatique, elle participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

C'est pourquoi je vous engage à émettre un avis favorable à ce projet. »

10 - Mme **JOLY Césarine** écrit : « En ces temps de lutte contre le réchauffement climatique le développement d'énergies renouvelables doit être soutenue par tous. Ainsi je m'engagerai à mettre un avis favorable au projet éolien de Viâpres-le-Petit et Allibaudiere ».

11 - Mme **SEURAT Stéphanie** écrit : « Je viens d'apprendre qu'il y a un nouveau projet éolien sur Viâpres. C'est très bien, il faut continuer à développer les énergies renouvelables pour protéger la planète ».

L'ensemble de ces observations a été remis au porteur de projet le mardi 25 avril 2023 en même temps que le procès-verbal de synthèse.

**Dans son mémoire en réponse** reçu le 11 mai 2023, le responsable de projet écrit :

*« Compte tenu des avis dans leur totalité favorables, nous ne voyons pas de commentaires ou de réponses à apporter et nous nous félicitons d'un tel résultat.*

*Ces douze avis tous positifs, démontrent la volonté des territoires et des riverains de voir le projet se réaliser, et ce, malgré le nombre d'éoliennes déjà présentes alentours.*

*Le projet de village de Viâpres –le-Petit que nous mettons en place avec les élus, entre autres, y contribue très certainement. »*

#### **Commentaires du Commissaire- Enquêteur :**

Il faut constater que ce projet n'a pas attiré le public tant au niveau des consultations de dossiers pendant les ouvertures de mairie qu'au niveau des permanences tenues par le commissaire-enquêteur puisqu'une seule personne s'est déplacée.

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIÈRES.



Il faut ajouter que le responsable de projet avait tenu à VIAPRES LE PETIT deux permanences d'information les 8 février 2023 de 16 à 20h et 9 février 2023 de 10 à 14 heures où il n'y a eu aucune participation de la population. Une documentation présentant le projet et annonçant la tenue des deux permanences avait été distribuée dans les boîtes aux lettres des deux villages.

Cette situation peut être aussi le résultat de l'implantation de parcs éoliens depuis plusieurs années dans les communes environnantes, ce qui génère des retombées financières pour les collectivités dont la visibilité se fait jour. On peut en effet constater d'assez nombreux investissements de rénovation ou de maintien en état du patrimoine communal (mairies, salles des fêtes, édifices religieux...) ou d'aménagement intérieur (peinture, décoration, changement de mobilier...) dans les collectivités où l'éolien s'est implanté en premier.

D'ailleurs, la société INTERVENT SAS par le biais de la SEPE GINGEMBRE envisage de soutenir l'étude de l'aménagement des atouts touristiques ou patrimoniaux de la commune de VIAPRES LE PETIT (Projet de village décrit dans le dossier) et l'étude pour l'aménagement d'une plate-forme à déchets pour la commune d'ALLIBAUDIERES.

L'ensemble des observations émises sur le registre papier d'Allibaudières ou sur le registre électronique en Préfecture sont **favorables sans réserve** à ce projet.

Ce que l'on ne peut que prendre acte.

Mais le rapprochement des patronymes de leur rédacteur peut montrer qu'un certain nombre de ces avis puisse émaner des propriétaires de parcelles d'implantation des éoliennes ou de leur famille (est-ce ce que l'on peut appeler du "soutien familial").

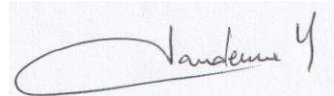
Quant à la possibilité d'extension de ce parc et de ceux qui l'encadrent en direction du nord-ouest pour rejoindre les parcs existants vers VILLIERS-HERBISSE et SEMOINE, émise oralement par M. TOUVIER lors de sa venue du 6 Avril 2023, et en faisant ressortir que certaines de ses parcelles pourraient convenir à cette éventualité, je lui ai fait remarquer que cet agrandissement éventuel n'était aucunement évoqué dans le présent dossier.

De plus, la présence actuelle de nombreux mâts vers ce secteur risquerait de conduire à une saturation certaine du paysage.

O O O O

Ceci constitue mon rapport sur le projet éolien de VIAPRES LE PETIT.  
Mes conclusions et avis figurent dans les pages ci-après.

Fait à GRANGE –L'EVEQUE  
Le 19 mai 2023  
Le Commissaire-Enquêteur,



JC DARDENNE

Dossier -23-00016/51 :Autorisation environnementale pour un parc éolien par la SEPE GINGEMBRE  
Sur les communes de VIAPRES LE PETIT et ALLIBAUDIERES.